

Le très honorable premier ministre est-il en mesure d'expliquer clairement à la Chambre ce que le ministre de la Justice entendait par «conjugaison», parce que personne au Canada n'a compris ce que l'honorable ministre de la Justice voulait dire par là?

Nous voudrions savoir exactement ce que cela signifie lorsqu'il parle de «conjugaison» au Canada, permettant au Canada de conclure des ententes, mais en demandant à la province son approbation ou son consentement.

J'aimerais que le très honorable premier ministre nous dise exactement quelle est la sorte de «conjugaison» que son collègue, l'honorable ministre de la Justice, a voulu expliquer à Montréal en fin de semaine?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Il ne convient certes pas qu'en réponse à une question posée à l'appel de l'ordre du jour, j'essaie d'interpréter les paroles d'un autre membre du cabinet. Mais je mettrai volontiers en présence les deux intéressés afin de dissiper tout malentendu de la part du député de Villeneuve.

(Plus tard)

(Texte)

L'hon. M. Martineau: Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, le très honorable premier ministre a promis à la Chambre qu'il allait étudier les notes qui avaient été produites afin de déterminer si elles n'indiquaient pas que le gouvernement canadien n'avait pas été informé préalablement de l'entente entre le Québec et la France.

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Les notes ont été déposées. Le député a demandé l'autre jour si les deux gouvernements s'étaient consultés sur ces questions et si de pareilles consultations avaient pu avoir lieu, étant donné que les notes étaient datées du même jour. Je lui rappelle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme on l'a déjà consigné au compte rendu, a communiqué avec les autorités du Québec dès l'été dernier et que, depuis lors, nous sommes restés constamment en contact avec elles au sujet de ces questions. Évidemment, les notes n'auraient pu être signées le même jour en l'absence d'entretiens préalables, mais ceux-ci ont eu lieu.

L'hon. M. Martineau: Une question supplémentaire découlant de la dernière réponse du premier ministre. D'après la lettre de l'ambassade de France au gouvernement canadien, dont je devrai citer une ou deux phrases...

Ottawa, le 27 février 1965

Excellence,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que deux entretiens ont eu lieu, le 4 novembre 1964 à Paris et le 20 novembre 1964 à Québec, afin d'étudier et de mettre au point un programme d'échange et de collaboration en matière d'éducation entre la France et la province de Québec.

Le même jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans sa réponse, remerciant l'ambassadeur de France de ces renseignements, a dit:

...dans laquelle vous m'informez que des réunions ont eu lieu à Paris et à Québec...

et,

...vous avez également eu l'obligeance de m'informer que l'entente...a été signée aujourd'hui à Paris.

Et ainsi de suite. Eu égard à cette lettre, je demande donc au premier ministre s'il y a effectivement eu des négociations antérieurement à la date de cette lettre, comme l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures il y a environ 10 jours en cette Chambre?

Le très hon. M. Pearson: Oui, et on me permettra peut-être de reprendre les paroles prononcées le 27 avril en cette enceinte par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a alors dit que bien avant la signature de l'accord entre les gouvernements québécois et français, en février 1965, des discussions tripartites avaient eu lieu entre les fonctionnaires des gouvernements canadiens, français et québécois, en vue de trouver un moyen pour rendre valides sur le plan international les arrangements que le Québec voulait conclure avec les autorités françaises compétentes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a ajouté qu'il était au courant de l'affaire depuis l'été de 1964 et il a signalé qu'il en avait parlé avec le ministre des Affaires étrangères de France en décembre dernier.

LA FONCTION PUBLIQUE

NORMES DE LA MORALITÉ DES HAUTS FONCTIONNAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. En fin de semaine le président Johnson des États-Unis a annoncé l'adoption de nouveaux règlements très sévères visant à raffermir la moralité chez les hauts fonctionnaires et il a insisté sur les mesures exigeant que ceux-ci révèlent les cadeaux qu'ils reçoivent et leurs divers inté-